

## LES VOYANTS SONT AU VERT COMPARATIF ENTRE 2015 et 2014

Les revendications de la CGT ont été élaborées en prenant en compte, notamment, les données économiques qui sont toutes au vert, à savoir :

- L'augmentation de **12,78 %** du chiffre d'affaire FPT (Bourbon-Lancy + 12,8 %, Garchizy + 15,6 %)
- L'augmentation de **87,7 %** du résultat net FPT
- La baisse de la masse salariale de **1,19 %** (cotisations patronales comprises) par rapport au chiffre d'affaire
- L'augmentation de **20,68 %** de la productivité pour Bourbon-Lancy et **+ 6,71 %** pour Garchizy malgré une baisse des effectifs de 1,6 %
- Chaque salarié de Bourbon-Lancy a rapporté **403 906 €** à l'entreprise soit **+ 14,57 %** par rapport à l'année 2014
- Chaque salarié de Garchizy a rapporté **98 214 €** à l'entreprise soit **+ 16,62 %** par rapport à 2014

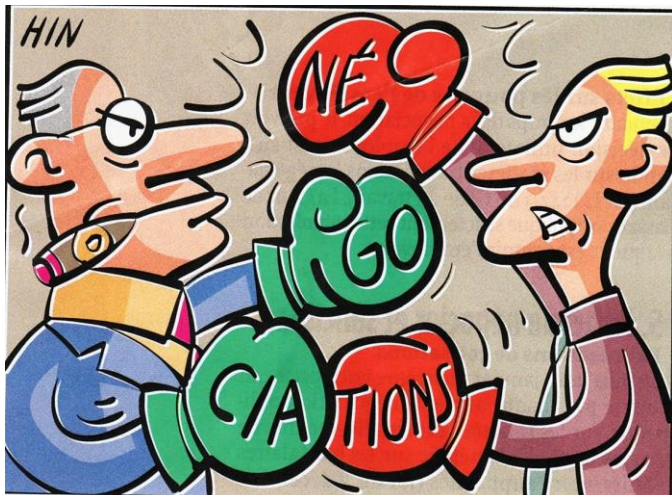
Il ne faut pas occulter d'autres facteurs qui ont été pris en compte par la CGT comme l'augmentation de 0,6 % du SMIC au 1<sup>er</sup> janvier 2016, l'augmentation de 0,1 % au 1<sup>er</sup> janvier 2016 des cotisations salariales vieillesse (Cette même hausse a été réalisée en 2015), la perte du pouvoir d'achat des années précédentes pour de nombreux salariés, etc...

D'ailleurs, la Direction a indiqué que 187 salariés soit 12,96 % de l'effectif total FPT n'avait pas eu d'augmentation individuelle depuis un certain nombre d'années : 143 salariés depuis 2013, 47 salariés depuis 2012, 10 salariés depuis 2011 et 17 salariés depuis 2010 et plus. **La démonstration est établie que le système des augmentations individuelles n'est pas maîtrisé comme la CGT l'a toujours dénoncé.**

En parallèle, la Direction nous a indiqué les sommes moyennes qui ont été attribuées en 2015 : **Salariés non-cadres** : 44 % des salariés ont perçu 51,50 €uros, en moyenne, comprenant l'augmentation générale et individuelle.

**Salariés cadres** : 58 % des salariés ont perçu 95 €uros en moyenne.

La prime variable (PLB) a été versée en 2015 à 46 salariés dont 34 cadres. Pour les cadres, la somme moyenne a représenté 7,12 % de la rémunération annuelle soit 4 092 €uros.



Après ce 1<sup>er</sup> round, la Direction reviendra mercredi 23 mars à 9h30 pour, sûrement, décerner le palmarès concernant l'impact des revendications des organisations syndicales...et ainsi établir son podium. Nul doute que la Direction fera des propositions décentes aux salariés.